



# vélo-box votre **vélo** à l'abri

## contact

**Service Déplacements-Stationnement**

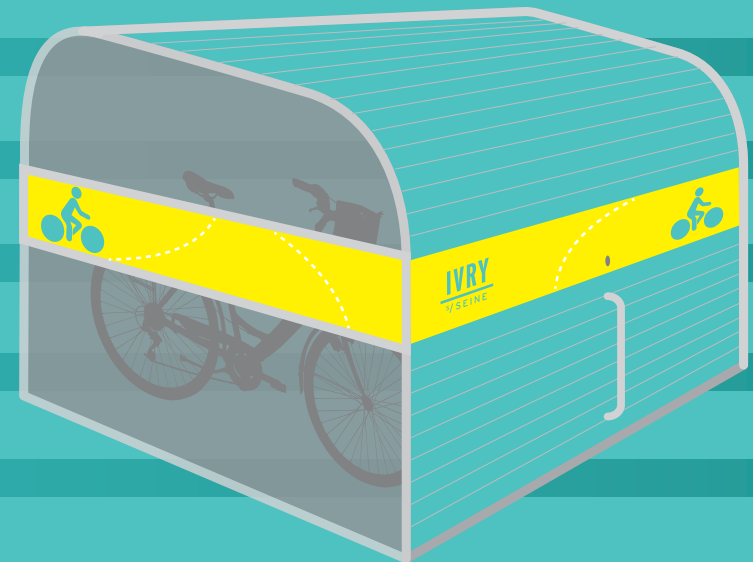
➔ 01 49 60 29 19

➔ [planvelo@ivry94.fr](mailto:planvelo@ivry94.fr)

## de quoi s'agit-il ?

À titre expérimental, la Ville installe trois Vélo-Box :  
des abris sécurisés pour le stationnement de six vélos.

Destinés exclusivement aux Ivryen.nes, l'accès à ces vélo-box  
est géré par clé, et partagé avec cinq autres utilisateur.rices.



## comment ça fonctionne ?

Le service est accessible sur abonnement auprès du service Déplacements-Stationnement de la Ville.

**Le dossier d'inscription complet doit être adressé soit :**

➔ **Par courrier à**

Mairie d'Ivry-sur-Seine  
Service Déplacements-Stationnement  
Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

➔ **Par mail :** [planvelo@ivry94.fr](mailto:planvelo@ivry94.fr)

**Pièces à fournir :**

- Coordonnées (nom, prénom, adresse détaillée, numéro de téléphone et adresse mail) ;
- RIB (pour le remboursement de la caution) ;
- Photocopie de votre pièce d'identité en recto-verso ;
- Photocopie de votre assurance de responsabilité civile ;
- Attestation sur l'honneur mentionnant que vous n'avez pas de possibilité de stationner votre vélo de manière sécurisée dans votre logement ou dans les parties communes de votre logement. À noter que le nombre d'emplacements par ménage est limité à deux ;
- Les conditions générales d'accès et d'utilisation (CGAU) datées et signées. Téléchargeables sur [ivry94.fr](http://ivry94.fr)

- Information concernant l'emplacement du vélo-box souhaité (sous réserve de place disponible) et la durée souhaitée de votre abonnement.

**Tarifs par vélo :**

**6 mois : 30 € TTC**

**1 an : 50 € TTC**

**Caution pour la clé : 80 € TTC**

Le paiement peut être réalisé par courrier, en même temps que l'envoi du dossier, ou en physique lors de la remise de la clé d'accès au vélo-box.

**Seuls les chèques sont acceptés comme mode de paiement de l'abonnement et de la caution (deux chèques distincts).**

Les places de stationnement sont attribuées suivant l'ordre d'arrivée des demandes complètes auprès des services de la Ville. Une liste d'attente sera établie si nécessaire pour chacun des vélo-box.

Une fois le dossier complet reçu, et sous réserve d'une attribution, un rendez-vous sera fixé au Centre Administratif et Technique Saint-Just, situé au 37 rue Saint-Just, pour procéder à la remise de clé du vélo-box choisi. Vous aurez ensuite librement accès à votre box.



## localisation des vélo-box

**Quartier Petit-Ivry :**

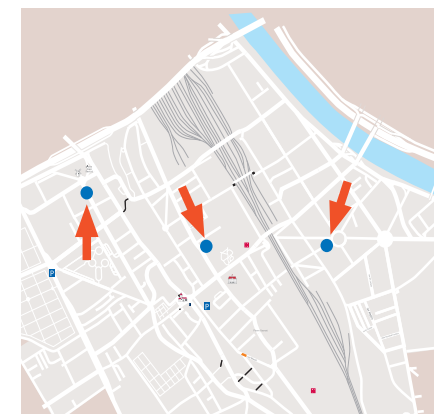
Face au 5-7 rue Baudin.

**Quartier Centre-Ville :**

134 avenue Danielle Casanova, face à la Poste.

**Quartier Ivry-Port :**

Place de l'Insurrection d'août 1944, à l'angle avec la rue Denis Papin.



## quelques règles d'utilisation

Seules les personnes majeures et les personnes mineures de plus de 16 ans, sont autorisées à souscrire un contrat de location.

En cas de non-occupation de votre emplacement pendant trois mois consécutifs, un mail d'avertissement vous sera adressé par les services de la Ville. En cas de non-réponse de votre part, la Ville se réserve le droit de résilier l'abonnement sans possibilité de remboursement des mois non consommés.

**En cas de résiliation du contrat de location de votre part, les mois non consommés ne seront pas remboursés.**

L'abonnement n'est valable que pour l'emplacement défini par le contrat, il n'est donc pas possible d'accéder aux autres vélo-box.

En cas de vol ou de perte de la clé d'accès au vélo-box, vous devrez le signaler aux services de la Ville dans les plus brefs délais et votre caution sera encaissée par la Ville. Une nouvelle clé vous sera alors fournie.

Des effets personnels en lien avec l'utilisation du vélo peuvent être stockés dans l'abri. En voici la liste exhaustive : sacoche, gants, casque, vêtements de pluie, panier. La protection contre le vol et/ou la détérioration de ces effets seront de votre seule initiative, et sous votre seule responsabilité.

La Ville ne pourra en aucun cas être tenue responsable pour le vol ou la détérioration de ces effets personnels, ainsi que de votre vélo. Tout autre stockage est interdit.